

Prêt d'Honneur FEADER

pour les porteurs
de projet à
l'installation en
agriculture de la
Région Sud



Le prêt d'Honneur FEADER est destiné à aider les porteurs de projet à l'installation en agriculture en leur apportant des fonds propres pour leur permettre de mobiliser facilement un prêt bancaire. Il est cofinancé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural.

Qu'est-ce que le Prêt d'Honneur FEADER de la Région Sud ?

Pour qui ?



Tout porteur de projet souhaitant s'installer comme exploitant agricole en Région Sud.

Pour couvrir
quelles dépenses ?



Tout investissement ¹

Combien puis-je emprunter ?



De 5 000 et 30 000 € par projet

Sur combien de temps ?



7 ans, dont 1 à 2 ans de différé d'amortissement du capital

A quelles conditions ?



- Prêt à taux zéro
- Avoir un projet viable à 3 ans
- Avoir un plan de financement et un prêt bancaire d'une valeur à minima équivalente

Quelle garantie
me sera demandée ?



Aucune garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant

A qui m'adresser ?



Mon antenne locale d'Initiative Sud (initiative-sud.com)

Les + du produit



- Prêt à taux zéro
- Prêt sans garantie
- Différé de paiement de 12 à 24 mois

¹ Les dépenses inéligibles sont :

Matériel d'occasion
Achat de foncier >10% du coût total éligible
BFR > 30% du coût total éligible
Financement des stocks dans le BFR
Achat de parts sociales >30% du coût total éligible
Mise aux normes (sauf si <1 an après qu'elles soient devenues obligatoires)
Dépense liée à l'irrigation ou à un aménagement touristique
Acquisition de droits de production, de droits de paiements, d'animaux, de plantes annuelles
Amendes, pénalités financières, frais de justice, frais débiteurs, agios etc.

La Région Sud et Initiative Sud s'associent pour mettre en œuvre le Prêt d'Honneur FEADER. Soutenu par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), ce dispositif s'inscrit dans la réponse de l'Union européenne et de la Région Sud face à l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture.